

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1052 10/10/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Malhéné (Viviane), fille d'un ingénieur-adjoint de 2e classe du cadre général des Travaux publics, en service à Djibouti du 8 mai 1946 au 1er juillet 1948, sera rapatriée aux frais du budget local. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Paris seront délivrées à l'intéressée (groupe III).